

ACTION URGENTE

UN DEMANDEUR D'ASILE RISQUE D'ÊTRE TORTURÉ S'IL EST EXTRADÉ
Une instance judiciaire espagnole a approuvé une demande d'extradition concernant Alexandre Pavlov, en dépit d'éléments crédibles attestant qu'il risquerait d'être torturé à son retour. Il appartient au gouvernement espagnol de prendre la décision finale relative à cette extradition.

Alexandre Pavlov, 37 ans, demandeur d'asile en Espagne et citoyen kazakh, est actuellement incarcéré à Madrid, la capitale espagnole. Vendredi 8 novembre, une requête des autorités kazakhes a été examinée et acceptée par l'Audience nationale (tribunal pénal espagnol), confirmant une décision rendue par la deuxième chambre de cette instance le 23 juillet. La décision finale concernant l'extradition d'Alexandre Pavlov échoit au Conseil des ministres, qui est habilité à faire fi du jugement rendu par l'Audience nationale. Alexandre Pavlov a épuisé toutes ses voies de recours judiciaires à l'échelon espagnol. S'il est renvoyé au Kazakhstan, il risque fort de subir des actes de torture ou d'autres mauvais traitements, ainsi qu'un procès inique.

Amnesty International estime que la demande d'extradition formulée par les autorités kazakhes s'explique par les liens qu'entretient Alexandre Pavlov avec la personnalité de l'opposition Moukhtar Ablyazov, qui a fui le Kazakhstan en 2009 et a obtenu le statut de réfugié au Royaume-Uni en 2011. Alexandre Pavlov a été pendant plusieurs années le responsable de la sécurité de Moukhtar Ablyazov. Dans plusieurs affaires, des poursuites pénales ont été engagées à l'encontre de personnalités politiques et de la société civile au Kazakhstan, en raison de leurs liens avec Moukhtar Ablyazov et de leur adhésion à ses opinions dissidentes. Des actes de torture et d'autres mauvais traitements infligés à des détenus et des prisonniers continuent d'être signalés dans le pays, bien que le gouvernement ait affirmé à plusieurs reprises qu'il était en train de résoudre le problème.

Au regard du droit international, l'Espagne a l'obligation absolue de ne pas renvoyer une personne dans un pays où elle risquerait d'être persécutée ou victime d'autres graves violations des droits humains ou atteintes du même ordre. Le gouvernement espagnol doit donc s'abstenir d'extrader Alexandre Pavlov ou de le remettre par d'autres biais aux autorités kazakhes, même si celles-ci fournissent des assurances diplomatiques qu'il ne subira pas d'actes de torture, d'autres mauvais traitements ni de procès inique à son retour.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en espagnol, en anglais ou dans votre propre langue :

- appelez les autorités à protéger Alexandre Pavlov d'un éventuel renvoi au Kazakhstan, où il risquerait de subir de graves violations des droits humains, en particulier des actes de torture et d'autres formes de mauvais traitements, ainsi qu'un procès inique ;
- demandez-leur de respecter l'obligation qui leur est faite, en vertu du droit international relatif aux droits humains, de ne pas renvoyer une personne dans un pays où elle risquerait de se voir infliger des actes de torture ou d'autres mauvais traitements.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 20 DÉCEMBRE 2013 À :

Ministre de la Justice
 Alberto Ruiz-Gallardón
 Ministerio de Justicia
 Calle Bolsa 8
 28012 Madrid, Espagne
 Fax : +34 (0)91 390 22 77

Adresse électronique : ministro@mju.es

Formule d'appel : Sr. Ministro, /

Monsieur le Ministre,

Copies à :

Procureur général
 Javier Zaragoza Aguado
 Fiscalía General del Estado
 Calle Prim 12
 28071 Madrid, Espagne

Fax : +34 (0)91 397 32 86

Formule d'appel : Sr. Fiscal Jefe /

Monsieur le Procureur général

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de l'Espagne dans votre pays.

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci. Ceci est la première mise à jour de l'AU 192/13. Pour en savoir plus : <http://www.amnesty.org/fr/library/info/EUR41/002/2013/fr>.

**AMNESTY
 INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

UN DEMANDEUR D'ASILE RISQUE D'ÊTRE TORTURÉ S'IL EST EXTRADÉ

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Selon son avocat, Alexandre Pavlov est arrivé en Espagne le 11 décembre 2012 et a été arrêté dans une gare ferroviaire parce que son nom figurait, à la demande des autorités kazakhes, sur la liste des personnes recherchées par Interpol. En janvier 2013, il a déposé une demande d'asile, qui a été rejetée en première instance le 5 juillet 2013. Entretemps, les autorités kazakhes ont sollicité son extradition. Celle-ci a été autorisée par la deuxième chambre de l'Audience nationale en juillet 2013, avant d'être confirmée en séance plénière le 8 novembre 2013.

Au Kazakhstan, Alexandre Pavlov a été inculpé d'« expropriation ou détournement de biens fiduciaires » et de « préparation d'un attentat terroriste ». Cet homme et son avocat affirment que ces accusations sont controuvées et que l'intéressé est recherché au Kazakhstan du fait de ses liens avec Moukhtar Ablyazov, éminente personnalité de l'opposition, dont il a été le garde du corps et l'homme de confiance pendant de nombreuses années, à partir de 1995.

Amnesty International suit plusieurs affaires dans lesquelles des poursuites pénales ont été engagées contre des militants politiques et de la société civile au Kazakhstan en raison de leurs liens avec Moukhtar Ablyazov et de leur adhésion à ses opinions dissidentes. Ces cas ont été ternis par des atteintes aux principes d'équité des procès, et il est largement admis que des ingérences politiques ont pesé dans les condamnations prononcées à l'issue des jugements rendus.

Moukhtar Ablyazov, l'ancien employeur d'Alexandre Pavlov, a fui le Kazakhstan en 2009 et a obtenu le statut de réfugié au Royaume-Uni en 2011. Il est actuellement incarcéré en France où il attend une décision au sujet de son éventuelle extradition vers l'Ukraine ou la Russie. S'il était renvoyé dans l'un ou l'autre de ces pays, il pourrait être transféré vers le Kazakhstan, où il risque lui aussi de subir la torture ou d'autres formes de mauvais traitements.

Le 31 mai 2013, l'épouse et la fille de Moukhtar Ablyazov ont été expulsées illégalement d'Italie et transférées de force au Kazakhstan en violation de la législation italienne et du droit international.

Tatiana Paraskevitch, une autre collaboratrice de Moukhtar Ablyazov, est détenue en République tchèque et risque elle aussi d'être extradée d'un moment à l'autre vers l'Ukraine ou la Russie – où elle est susceptible de faire l'objet d'un transfert vers le Kazakhstan et de graves violations des droits humains.

La torture et les autres formes de mauvais traitements sont des méthodes d'interrogatoire courantes au Kazakhstan et sont également employées pour sanctionner les prisonniers. Pour en savoir plus, consultez le dernier rapport qu'Amnesty International a consacré à la torture au Kazakhstan, intitulé *Old habits: The routine use of torture and other ill-treatment in Kazakhstan* (EUR 57/001/2013), <http://www.amnesty.org/fr/library/info/EUR57/001/2013/en>. Dans son rapport publié sous le titre *Return to torture: Extradition, forcible returns and removals to Central Asia* (<http://www.amnesty.org/fr/library/info/EUR57/001/2013/en>), l'organisation met en évidence le risque de torture et d'autres mauvais traitements auquel sont confrontées certaines catégories de personnes à leur retour au Kazakhstan, notamment les dissidents politiques et ceux qui entretiennent des liens avec eux. Ce document est disponible en anglais à l'adresse <http://www.amnesty.org/fr/library/info/EUR57/001/2013/en>.

Voir aussi : <http://www.amnesty.org/en/news/aleksandr-pavlov-extradition-2013-11-08>

Nom : Alexandre Pavlov
Homme

Action complémentaire sur l'AU 192/13, EUR 41/004/2013 8 novembre 2013